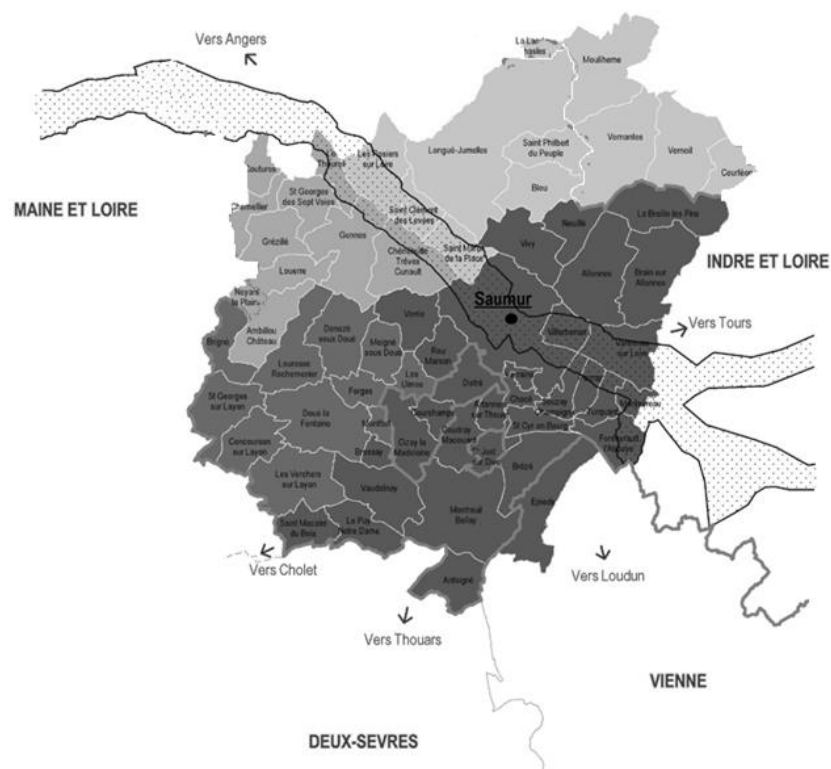


# GRAND SAUMUROIS

Syndicat mixte du Grand Saumurois

## Stratégie territoriale intégrée 2014-2020



SYNDICAT MIXTE DU GRAND SAUMUROIS  
Territoire de coopération entre les EPCI de Saumur agglo, de Loire Longué, de la région de Doué la Fontaine et du Gennois

Dans le cadre de la préparation des programmes européens, la Région invite les territoires candidats à penser ensemble. Elle souhaite que les politiques contractuelles et les dispositifs de développement soient articulés sous la forme d'une Stratégie territoriale intégrée à 2020. Le Bureau du Grand Saumurois<sup>1</sup> a confirmé cet objectif. Le Grand Saumurois a donc œuvré à cette fin avec les acteurs locaux qui ont bien voulu s'y associer<sup>2</sup>.

Ce dossier présente donc la stratégie 2020 du Grand Saumurois : c'est une base d'échanges avec les territoires et les partenaires dans laquelle s'inscrit les candidatures ITI et LEADER.

Ce projet a été construit avec les intercommunalités du territoire : les communautés de communes de Loire-Longué, de la région de Doué-la-Fontaine, du Gennois, la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement et avec la ville de Saumur. Il exprime leur volonté d'agir ensemble pour le territoire et ses acteurs.

Ce projet inscrit les programmes thématiques des deux dernières années en un seul document stratégique. Il intègre les échanges nourris avec les acteurs socio-économiques et les partenaires dans le cadre de leurs programmes, d'entretiens, ou lors des ateliers 2020 réalisés en Mai et Septembre 2014. Créé le 30 septembre 2014, le Conseil de développement du Grand Saumurois s'est saisi du projet et a apporté sa contribution le 4 novembre.

Il propose des orientations pour les six prochaines années, s'inscrivant dans les axes des politiques des structures rencontrées, financeurs ou porteurs potentiels.

Ce projet constitue une feuille de route invitant chaque acteur du développement, privé ou public à s'y investir. Elle sera amenée à être complétée par le projet d'aménagement et de développement durable du nouveau SCoT ALUR (dont l'échéance est prévue fin 2016).

---

<sup>1</sup> Les 4 Présidents des intercommunalités du territoire et le Maire de la ville de Saumur

<sup>2</sup> Ressources : Stratégie NCR 2013-2016, programme Agir pour 2013, PCET, schémas régionaux, travaux préalables du SCoT // temps d'échanges : Matinées « Europe » du 16 et 20 Mai 2014, 4 ateliers thématiques du 1<sup>er</sup>, 4 et 5 septembre. Les travaux engagés par Saumur aggro « ITI » n'ont pas été adressés et n'ont pu être intégrés à cette stratégie que la Région souhaite commune. LA référence « ITI » exprimé dans ce dossier n'est qu'une remontée orale d'information faites lors des échanges et n'engagent en rien la collectivité.

## Sommaire

PREAMBULE - L'ambition d'un Grand Saumurois 4

### ① STRATEGIE GLOBALE DE DEVELOPPEMENT

Axe 1 – Monter en compétences et en créativité grâce aux entreprises 8

Axe II - Soutenir les filières de développement spécifiques du territoire 13

Axe III – Jouer l'atout « villes et campagne » 18

### ② GENESE & DEVENIR D'UN PROJET

Cohérence d'intérêts 25

Approche financière intégrée 28

Des acteurs impliqués pour décliner le projet 36

## Annexes

# Préambule

# L'AMBITION D'UN GRAND SAUMUROIS

La Région des Pays de la Loire évoquait, en 2006, dans le diagnostic du schéma régional d'aménagement durable du territoire (SRADDT), le danger d'un « grand écart territorial », avec un territoire régional, tiraillé entre la forte croissance du littoral ou de la dorsale urbaine Nantes-Le Mans-Paris et la crise agricole ou industrielle des territoires les plus éloignés des grands pôles urbains. Il était fait état d'une tendance possible à « *un effacement des solidarités humaines et territoriales se traduisant par une moindre structuration des villes moyennes et par une perte de cohésion sociale au sein même des territoires urbains, périurbains et ruraux.* ».

Aujourd'hui, le Saumurois est au cœur de ces mutations socio-économiques et environnementales. Les bouleversements sont d'autant plus forts que le territoire s'appuie sur un contexte démographique et d'emplois difficiles.

**Depuis près de vingt ans, le territoire cherche à contrer ces difficultés en œuvrant à plus de cohérence dans ses politiques publiques et de coordination dans ces actions.**

C'est ainsi que les communes ont lancés une première vague de coopération avec la création des communautés de communes et d'agglomération en 2001. Les intercommunalités ont su confirmer tout leur rôle et leur intérêt, en structurant les équipements et les infrastructures nécessaires. Elles poursuivent aujourd'hui leur tâche, renforcée par les dernières lois et réformes territoriales, dans un couple communes-communautés.

Néanmoins, les constats du passé perdurent. La création du Pays Saumurois en 2005, héritage des comités d'expansion locaux, a permis d'apporter des réponses ponctuelles et thématiques ; mais il lui manquait la dimension territoriale du bassin de vie et d'emplois.

Ces trois dernières années, l'envie d'œuvrer ensemble s'est accélérée à l'occasion de travaux divers engageant le dialogue : les projets de territoire du Douessin et du Gennois, le développement de Loire-Longué, le plan climat énergie territoriale de Saumur agglo, les travaux préparatoires du SCoT... ce dernier ayant réuni les quatre intercommunalités. En 2013, le dispositif « Agir pour » accompagné par l'agence régionale des Pays de la Loire, a ouvert des perspectives de meilleures augures. Les ateliers et rencontres engagés pour la mise en œuvre de cette stratégie 2020 et l'élaboration des programmes ITI et LEADER sont venus confirmer cette vision d'avenir.

Conscient que c'est l'union qui fera sa force, le Grand Saumurois créé au 1<sup>er</sup> janvier 2014, est venu simplifier l'organisation, parachever ces efforts antérieurs et confirmer l'engagement de tous au service d'un même projet de développement.

**Les acteurs du Grand Saumurois proposent une première politique globale et fédératrice à 2020. Cette feuille de route doit permettre de coordonner les interventions de chaque collectivité et servir de référence aux partenaires publics et privés.**

## DU DIAGNOSTIC AU PROJET 2020

La structure du projet de développement du Grand Saumurois découle directement des différents constats établis par le diagnostic (joint en annexe) dont il convient de rappeler les principaux éléments :

- Une géographie et une histoire privilégiée offrant des ressources, des paysages et des savoir-faire spécifiques, complexes à exploiter, où l'alliance entre environnement et économie est à stimuler,
- Une démographie positive dans le territoire rural qui inquiète la capacité d'attractivité des villes alors même qu'elles répondent à des besoins en services et équipements croissants et variés,
- Une fragilité socio-professionnelle de longue date et qui rend l'action pour l'emploi et pour la formation urgente sur ce territoire, tant vers les entreprises que vers les actifs,
- Des entreprises diversifiées rayonnant au-delà du territoire et jusqu'aux métropoles régionales, ce qui invite à de meilleures liaisons par les transports et par les e-communications.

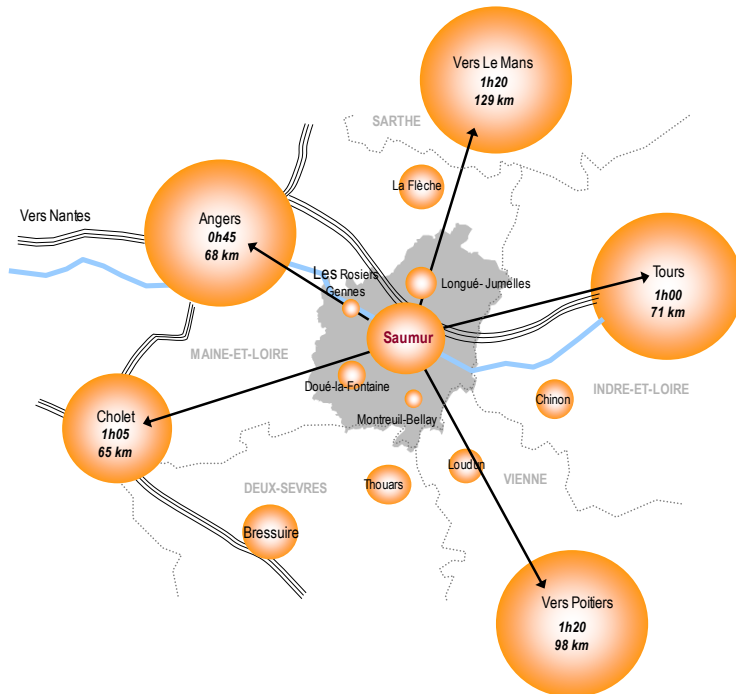
En trois mots, les urgences relèvent de l'emploi, de l'attrait des villes dont Saumur, et de l'adaptation du tissu économique.

En réponse, la stratégie 2020 du Grand Saumurois invite à ce que le territoire et ses acteurs travaillent par leurs programmes et leurs opérations à impulser les forces et dynamiques d'un développement pragmatique et efficace à l'échelle d'un bassin de vie cohérent de 102 000 habitants.

### TROIS GRANDS ENJEUX sont posés en perspective pour 2020 :

- II Promouvoir le territoire Saumurois, tant pour ses habitants, ses entreprises que pour l'extérieur, afin de développer un sentiment de fierté, de donner envie de s'y installer et d'y entreprendre
- II S'engager dans une économie en réseau, partager les investissements, encourager la collaboration entre les acteurs, et les accompagner par les nouvelles communications.
- II Soutenir les particularités patrimoniales du Grand Saumurois pour en assurer un développement durable et marquer le territoire par sa singularité et son excellence.

Réaliste quant à l'impulsion des métropoles de Tours et d'Angers et de leurs Régions, l'action doit aussi se renforcer par des coopérations avec les villes riveraines du Val de Loire et des marches du Poitou. Les acteurs de la stratégie 2020 auront donc à inscrire leur projet dans le bassin d'activités le plus efficace, en confirmant la ville de Saumur comme centre de gravité, assise économique et lieu de solidarité.



## LA DÉCLINAISON DU PROGRAMME A 2020

Fidèle aux attentes et aux expressions émises des acteurs associés à la démarche (partie 1), le Grand Saumurois propose une stratégie en trois axes exprimant un programme pour :

Axe I – Monter en compétences et en créativité grâce aux entreprises

Axe II – Soutenir les filières de développement spécifique au territoire

Axe III – Jouer l'atout "villes et campagne" du Grand Saumurois

Ces axes sont déclinés en 12 orientations qui ouvrent sur des mesures opérationnelles pour :

- l'économie, l'emploi et la formation,
- l'environnement, les mobilités et l'énergie,
- les solidarités territoriales et humaines.

Des investissements importants doivent être portés, et les priorités 2020 sont également affichées. Le Schéma de Cohérence Territoriale, relancé en 2014 selon les principes de la loi ALUR, sera aussi l'un des outils pour traduire ces programmes dans l'aménagement de l'espace.

Pour leur mise en œuvre, ces programmes rechercheront un effet levier financier via la déclinaison des fonds européens, mais aussi des contrats régionaux de territoire, des appels à projet et des politiques sectorielles. Le Grand Saumurois accompagnera ces orientations à travers les actions ciblées inscrites dans LEADER (GAL) et dans le cadre de futurs appels à projets.

L'orientation souhaitée par la Région Pays-de-la-Loire d'intervenir dans le cadre des politiques contractuelles et notamment du programme Européen selon une approche intégrée, répond pleinement à la volonté politique locale du bassin de vie du Grand Saumurois.



# Stratégie globale de développement

<b>Axe 1 – Monter en compétences et en créativité grâce aux entreprises</b>	<b>9</b>
I.1 DÉVELOPPER LES METIERS ET SOUTENIR L'ENTREPRENARIAT .....	10
I.2 ENCOURAGER LES INITIATIVES ECONOMIQUES VERS PLUS DE DEVELOPPEMENT ET DE COOPERATION.....	110
I.3 AMENAGER ET INVESTIR POUR ENTREPRENDRE.....	12
I.4 FACILITER LES ECHANGES : UN GRAND SAUMUROIS CONNECTE .....	123
<b>Axe II - Soutenir les filières de développement spécifiques du territoire</b>	<b>14</b>
II.1 EMMENER L'AGRICULTURE VERS PLUS DE QUALITE ET DE RICHESSES.....	1514
II.2 DÉVELOPPER DE NOUVELLES SOURCES D'ACTIVITES PAR L'ENTREE ENERGIE.....	16
II.3 CONSOLIDER LA DESTINATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE DU TERRITOIRE.....	17
II.4 CONFORTER L'EXCELLENCE EQUESTRE ET ETENDRE SUR LA FILIERE PRESTIGE .....	18
<b>Axe III – Jouer l'atout « villes et campagne »</b>	<b>19</b>
III.1 RENFORCER L'ATTRAIT DES VILLES ET ORGANISER LES MOBILITES.....	20
III.2 DEVELOPPER UNE OFFRE SANTE ET STRUCTURER L'OFFRE DE SERVICES.....	21
III.3 ACCOMPAGNER LA FILIERE BATIMENT ET LOGEMENT.....	22
III.4 VALORISER L'ENVIRONNEMENT & LES PAYSAGES, SOURCES DE DEVELOPPEMENT.....	23



## AXE 1 – MONTER EN COMPETENCES ET EN CREATIVITE GRACE AUX ENTREPRISES

Un paradoxe Saumurois est révélé. Des atouts existent dans la plupart des secteurs d'activités mais ces gisements ne sont pas encore parfaitement optimisés voir appréhendés par les acteurs locaux eux-mêmes : peu de créations industrielles, des chefs d'entreprises vieillissant, peu de reprise des PME et TPE, des publics très éloignés des métiers porteurs. Certains marchés sont peu couverts par les entreprises locales, faute de compétences adaptées.

La première urgence du territoire est l'emploi. La seconde, corrélative, est l'entrepreneuriat. La troisième, pour être efficace est la montée en compétences et la réponse à l'innovation.

Selon l'avis collectif, ce territoire est pourtant en capacité de rebondir et d'adapter ses activités. Sa force est justement la pluriactivité. Ces cinq dernières années, les acteurs ont montré leur capacité à se réunir autour d'initiatives ou de projets en faveur des emplois ou des investissements.

Il s'agit de poursuivre ce mouvement de montée en compétences et de créativité, et de lui donner plus de puissance en faveur de l'emploi local et de la création de richesses.

De ce fait, les acteurs se sont accordés sur quatre orientations dans le cadre de ce 1<sup>er</sup> axe de la stratégie :

- ▶ Développer les métiers et soutenir l'entrepreneuriat p.10
- ▶ Encourager les initiatives économiques de coopération p.11
- ▶ Aménager & investir pour entreprendre p.12
- ▶ Faciliter les échanges : un Grand Saumurois connecté p.13

## I.1 DÉVELOPPER LES METIERS ET SOUTENIR L'ENTREPRENARIAT

Mots clefs : COMPÉTENCES, MÉTIERS, EXPÉRIMENTATION, COOPÉRATION

### PRINCIPES & LEVIERS

Chaque territoire est plus que jamais inscrit dans une course à la compétitivité, où les niveaux de compétences des hommes et des femmes sont essentiels au maintien et au développement de la production de biens et de services. Le retard du Grand Saumurois dans ce domaine invite à y travailler avec tous les acteurs compétents et en particulier les entreprises pourvoyeuses d'emplois.

L'accent sera donc mis sur plusieurs objectifs :

- ▶ Monter en compétences : former aux métiers, accéder à l'emploi, et encourager l'entrepreneuriat
- ▶ Soutenir la création et la transmission d'activités : animation, conseil et accompagnement financier via les dispositifs partenariaux
- ▶ Accompagner la modernisation des entreprises et leurs investissements

### PROGRAMMES INTEGRES 2020

La réorganisation de l'action économique (reliant entreprises, emploi et formation) est l'étape essentielle. Elle est déjà engagée et elle sera le reflet d'une volonté partagée entre les instances politiques du territoire et ses entrepreneurs. Ses résultats génèreront des actions portant sur l'animation, les formations, la structuration de filières. Et pourront conduire à répondre à des appels à projet ciblés.

Plusieurs actions inscrites dans des programmes existants viennent déjà concrétiser cette mesure. Ce sont par exemple : Un nouveau campus à même d'accueillir plus d'étudiants en offrant aussi des possibilités de e-formations et de plateforme collaborative numérique (programme NCR /ITI), une offre en formations réorientées vers l'accès à l'entreprise (agir pour), l'accompagnement des TPE et PME à travers Initiatives Anjou et le dispositif ORAC.

Animation – partenaires : Le territoire a des partenaires déjà engagés sur ces thèmes : les organismes de l'emploi, de la formation, les universités, les associations et fédérations des entreprises, ainsi que les chambres consulaires. Et toutes les communautés du Grand Saumurois portent la compétence économique. Les partenaires sont aussi : Etat, Région, dispositifs des chambres consulaires (CCI, CMA, CA), entrepreneurs, organismes de l'économie et de l'emploi.

Bénéfices attendus : création d'entreprises, couverture des emplois non pourvus en entreprises, organisation de formations spécialisées sur le territoire, présence étudiante

Indicateurs d'évaluation : évolution de l'emploi, taux de réponse aux marchés locaux, création d'entreprises, création de produits

## I.2 ENCOURAGER LES INITIATIVES ECONOMIQUES VERS PLUS DE DEVELOPPEMENT ET DE COOPERATION

Mots clefs : VAL DE LOIRE, VILLES MOYENNES, INNOVATION, EXPÉRIMENTATION, DÉVELOPPEMENT DE MARCHÉS

### PRINCIPES & LEVIERS

Sa position inter-régionale et son histoire culturelle et économique font du Saumurois un territoire de coopération en Val de Loire et avec les villes moyennes riveraines (Chinon, Bourgueil, Thouars, Loudun). Les liens avec l'agglomération d'Angers et avec les Pays limitrophes sont également en jeu autour de thèmes communs.

Mener des actions dans un cadre de coopération permet de prolonger et conforter la stratégie de développement du territoire, de l'enrichir de visions et d'initiatives complémentaires. Les domaines qui seront privilégiés pour lesquels la coopération permettrait d'apporter une réelle plus-value sont :

- Le Val de Loire sur les thèmes du tourisme et de la viticulture
- Le Loudunais, Chinonais, Bourgueillois, Thouarsais en vue d'actions économiques conjointes sur les thèmes de l'artisanat, le tourisme, ou l'énergie.
- Le monde souterrain afin de partager les expériences de réemploi et modalités technico-juridiques, dans le cadre du plan national cavités voire d'échanges européens,
- Le végétal spécialisé – produits, vini-viticulture, rosiers ... - à l'appui des plateformes d'innovation ou des expériences portées sur le territoire.

### PROGRAMMES INTEGRES 2020

Ce thème de la coopération est inscrit au programme « agir pour ». Certains thèmes font déjà ou ont fait l'objet de travaux et d'actions concrètes (oenotourisme, monde souterrain, bâtiment durable et artisanat). Des actions concrètes en faveur du tourisme entre le Loudunais et le Saumurois sont déjà entreprises.

Animation – partenaires : il s'agira d'encourager ses coopérations entre entreprises et territoires pour mieux les relier aux politiques régionales. C'est un thème retenu par le dispositif « agir pour ». Les partenaires sont notamment la Région, Etat, Europe, dispositifs chambres consulaires, collectivités, entreprises, groupements, associations, notamment.

Bénéfices attendus : réseaux économiques, développement de la créativité et de l'entrepreneuriat, réinvestissement des troglodytes, marché agricole

Indicateurs d'évaluation : nombre de coopération générée, produits résultant

## I.3 AMENAGER ET INVESTIR POUR ENTREPRENDRE

Mots clefs : FONCIER, IMMOBILIER, PLATEFORMES, PARC

### — PRINCIPES & LEVIERS —

Pour un territoire, l'un des leviers majeurs en matière économique consiste à mettre en place les conditions structurelles qui favorisent l'accueil et le développement des entreprises. Conforter les unités de production, c'est conforter les bases d'un emploi de masse, maintenir un savoir-faire, et assurer le déploiement des produits hors du territoire.

Le Grand Saumurois devra permettre le transfert de capacités matérielles ou immatérielles, en dopant les investissements et la montée en compétences.

Deux leviers sont retenus pour mener à bien cette orientation :

- ▶ Aménager les sites d'activités pour un meilleur niveau d'accueil et de services
- ▶ Créer une offre tertiaire reliée aux modes de communication

### — PROGRAMMES INTEGRES 2020 —

Les intercommunalités, compétentes en matière d'économie, cherchent à faciliter toutes entreprises - industrie, artisanat, agriculture, tertiaire - par leur programme d'aménagement et d'immobiliers. Le nouveau contrat régional a déjà inscrit des programmes en ce sens. Il s'agit de les concrétiser. Ces programmes sont reliés à des objectifs complémentaires de la stratégie :

- Le numérique - 1.4 : Les zones d'activités et les sites touristiques majeurs doivent pouvoir compléter leur offre technologique et 4G. L'économie tertiaire sera ciblée avec la création d'un pôle multifonction sur Saumur ouvert aux nouvelles technologies : cantine numérique, plateforme de télé-services.
- L'agriculture et le végétal - 2.1 : le végéparc de Longué-Jumelles a des aménagements à réaliser pour mieux accueillir sur son site. Le principe d'un site de recherche est également à l'étude. Les équipements logistiques existants pourraient aussi être confortés.
- L'infrastructure et la logistique : Des programmes spécifiques pourront aussi être engagés pour l'amélioration des sites d'activités ou pour le développement de meilleurs échanges des produits, tel que des plateformes ou des aménagements d'infrastructures.

Bénéfices attendus : maintien de la pluriactivité spécifique du saumurois, création d'entreprises, notamment PME pourvoyeuse d'emplois, développement de la créativité et de l'entrepreneuriat  
Indicateurs d'évaluation : évolution de l'emploi, taux de réponse aux marchés locaux, création d'entreprises, création de produits.

## I.4 FACILITER LES ECHANGES : UN GRAND SAUMUROIS CONNECTE

Mots clefs : NUMERIQUE, 4G, RÉSEAUX, FER, MULTIMODAL

### PRINCIPES & LEVIERS

La capacité à établir des échanges, de toutes formes, est devenue une évidence naturelle pour l'organisation du XXI<sup>e</sup> siècle. Le Grand Saumurois doit pouvoir permettre à ses entreprises comme à ses habitants d'accéder aux services essentiels.

Cette accessibilité, liée tout autant aux infrastructures transports qu'à la nouvelle forme de communication, mérite d'être retravaillée. L'objectif est de permettre au Grand Saumurois de devenir un territoire à destination professionnelle et un lieu de résidence de jeunes actifs. L'accessibilité doit aussi favoriser les activités du campus et du centre hospitalier, être un outil d'aide au développement des entreprises locales et un point d'ancrage durable pour les jeunes qui disposent d'une formation.

L'action portera d'ici à 2020 sur trois objectifs :

- ▶ Accroître l'accès au numérique et à la téléphonie
- ▶ Développer les usages numériques
- ▶ Favoriser les échanges ferroviaires

### PROGRAMMES INTEGRES 2020

Ces thèmes sont pour partie engagés par les intercommunalités, le Conseil général et la Région Pays de la Loire, en recherchant le plus d'efficacité dans les investissements engagés. Ce sont des thèmes retenus par le dispositif « agir pour ».

Des investissements seront engagés par les intercommunalités sur la base de schémas d'aménagement opérationnels. Les usages numériques et téléphoniques restent à développer et sont inscrits aux programmes européens ITI et LEADER. Enfin, l'amélioration des échanges ferroviaires, notamment sur l'axe Nantes-Lyon, est engagée au sein des comités de lignes. En perspective, il s'agira d'optimiser les voies existantes pour permettre une élévation de la vitesse à 220 km/h sur la section Angers-Saumur-Tours.

Animation – partenaires : La gouvernance du numérique se structure au niveau départemental (SDTAN) et régional (SCORAN). Le schéma de cohérence territoriale viendra confirmer ces choix et porter l'attention aussi sur les connexions entre modes de transport – l'attention des gares, l'aménagement intermodale –, et l'accessibilité numérique des principaux équipements et entreprises, communauté d'innovation. Les partenaires sont la Région, l'Etat, l'Europe et le conseil général.

Bénéfices attendus : développement des échanges économiques et touristiques, attractivité économique et résidentielle, développement de produits et services

Indicateurs d'évaluation : connexions, taux de couverture, création de produits

## AXE II - SOUTENIR LES FILLIÈRES DE DEVELOPPEMENT SPECIFIQUES DU TERRITOIRE

C'est une chance : l'histoire et la géographie ont été généreuses pour le Saumurois. Certaines de ces ressources le distinguent par rapport à d'autres territoires. Elles lui permettent de se démarquer sur certains produits et de pouvoir aujourd'hui entrer dans le jeu de l'économie spécialisée et locale.

La mise en application de cette stratégie filière peut trouver des débouchés en faveur de produits et de techniques, en travaillant trois leviers : l'accès à la ressource, l'intéressement aux métiers, la commercialisation.

**L'économie est invitée à s'ancrer dans le territoire, au plus près de ses gisements. Les filières spécifiques du territoire ont pour point commun d'être reliées à une spécificité spatiale et/ou culturelle du Saumurois.**

Les orientations seraient :

- ▶ Emmener l'agriculture vers plus de qualité et de richesses p.15
- ▶ Développer de nouvelles sources d'activités par l'entrée énergie p.16
- ▶ Consolider la destination touristique et culturelle du territoire p.17
- ▶ Conforter l'excellence équestre et étendre sur la filière prestige p.18

## II.1 EMMENER L'AGRICULTURE VERS PLUS DE QUALITE ET DE RICHESSES

Mots clefs : AGRICULTURES, FORESTIERS, PRODUCTIONS, SOLS, INNOVATIONS, TECHNIQUES

### — PRINCIPES & LEVIERS —

L'un des vecteurs de développement du Grand Saumurois est l'agriculture ; le territoire a d'indéniables atouts (en diversité de productions : de la vigne à l'élevage en passant par le maraichage, entre autres). Pour autant les métiers s'essoufflent et la production est sous pression. Il s'agit de travailler à l'animation des entrepreneurs du terroir pour confirmer leur volonté de produire. Il est nécessaire de les accompagner à mieux s'intégrer dans les réseaux régionaux, à participer à la visibilité du territoire notamment à l'international, et à innover au sein de projets collectifs qu'il va falloir faire émerger.

Pour agir, les opérations sont ciblées :

- ▶ Conforter l'espace de production, les sols et leurs ressources
- ▶ Développer la commercialisation des produits, en proximité et au sein des marchés nationaux et internationaux
- ▶ Participer à l'innovation végétale

### \_\_\_ PROGRAMMES INTEGRES 2020 \_\_\_

Ces objectifs sont pour partie engagés par les organismes professionnels, les entreprises de la filière et les collectivités. Par exemple, ce sont : le maintien de l'élevage sur les prairies inondables de Loire, la veille foncière sur le secteur Authion pour aider au maintien des agriculteurs, la zone agricole protégée de Distré, le parc d'activités du végétal à Longué Jumelles, le programme agricole de Saumur aggro, les travaux sur les agro-ressources et leur valorisation énergétique ou en matériaux, la PRI des Rosiers, la plateforme d'approvisionnement local, le maraichage.... Notamment.

Animation – partenaires : L'organisation de la filière est donc engagée et devra être concrétisée par des actions ou opérations. C'est un thème retenu par le dispositif « agir pour », à mettre en œuvre avec tous ceux impliqués aujourd'hui. Les partenaires sont donc multiples : chambres consulaires (chaîne de la production à la commercialisation), PNR LAT, conseil général, associations d'entreprises, entre autres.

Bénéfices attendus : productions alimentaires locales, accroissement des échanges économiques de marchandises, maintien des entreprises reliées au végétal spécialisé

Indicateurs d'évaluation : évolution de l'emploi, taux de réponse aux marchés locaux, création d'entreprises, création de produits.

## II.2 DÉVELOPPER DE NOUVELLES SOURCES D'ACTIVITES PAR L'ENTREE ENERGIE

Mots clefs : ENTREPRISES, MATIÈRES PREMIÈRES RENOUVELABLES, TECHNIQUES, MODES D'ÉNERGIE

### PRINCIPES & LEVIERS

Si l'on évoque systématiquement les conséquences de l'augmentation du coût des énergies fossiles pour les ménages, il faut souligner que les entreprises seront également affectées. L'objectif est donc d'accompagner les entreprises à adapter leur activité, voir même de générer un tissu d'entreprises apte à valoriser et à gérer une nouvelle forme d'économie et d'investissement.

Les objectifs immédiats sont donc :

- ▶ Accroître la part des énergies renouvelables locales
- ▶ Accroître la performance énergétique
- ▶ Valoriser, recycler et produire

### PROGRAMMES INTEGRES 2020

Le projet 2020 agit là où l'effet levier est le plus important - c'est-à-dire en réduction des gaz à effet de serre et les économies d'énergie générant de nouvelles activités - : le bâtiment (construction, rénovation), le recyclage, la ressource d'énergies locales. Les actions sont déjà pour partie engagées : projet de méthanisation, recours aux dérivés du bois, recyclage et réinvestissement des matières déchets, notamment.

Animation – partenaires : L'engagement pris dans les plans climat territoriaux ou agenda 21 des territoires pour agir selon deux principes - atténuer et adapter - viendront également animer ces démarches en faveur d'une nouvelle entreprise. Les chambres consulaires et notamment l'organisation « TRIA » pourra appuyer les programmes. L'inscription du PNR et la région de Doué la Fontaine à l'appel à projet ADEME « tepos » accompagnera la démarche.

Le Grand Saumurois inscrit cette mesure dans le cadre des objectifs européens, dits 3 x 20\* en 2020 (réduire de 20 % les émissions de GES et de 20 % les consommations d'énergie, et porter à 20 % la part des énergies renouvelables), et les ambitions nationales portant sur le facteur 4 d'ici à 2050. Ces ambitions sont aussi reprises par le schéma régional pour le climat, l'air et l'énergie et par les Plans climat énergie du PNR et de Saumur agglomération.

Bénéfices attendus : réduction des charges d'énergies directes ou indirectes, maintien d'un tissu d'entreprises en phase avec les nouvelles réglementations. Création d'emplois en lien avec les nouvelles filières de valorisation ou de recyclage

Indicateurs d'évaluation : taux de réponse aux marchés locaux, création d'entreprises, création de produits.



## II.3 CONSOLIDER LA DESTINATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE DU TERRITOIRE

Mots clefs : MARQUE, ENTREPRISES, INVESTISSEURS, ASSOCIATIONS, COLLECTIVITÉS

### PRINCIPES & LEVIERS

Le tourisme est l'atout différenciant du territoire pour son développement. Il constitue par son potentiel en termes de sites, de patrimoine, d'activités, un pôle économique majeur à valoriser au niveau local, régional, national, et international.

Pour autant, cette destination doit prendre de la puissance face à l'envolée de territoires proches. L'un de ses atouts repose sur l'ancrage culturel et historique du saumurois. Le classement Unesco du Val de Loire en est l'exemple.

L'action portera d'ici à 2020 sur trois objectifs :

- ▶ Booster la destination touristique par de grands projets
- ▶ Développer le tourisme de nature
- ▶ Relier l'offre aux savoirs faire culturels, artistiques et historiques

### PROGRAMMES INTEGRES 2020

Ces objectifs sont pour partie engagés par les organismes professionnels, les entreprises de la filière, les collectivités. Quelques exemples : la marque touristique récemment réalisée, la charte européenne du tourisme durable du Parc, le programme de restauration du château de Parnay, la scénographie des Perrières, le développement de la cité idéale de l'abbaye de Fontevraud – et récemment l'hôtel –, les plateformes régionales d'innovation – idev, monde souterrain –, le programme de la ville de Saumur labellisée art et histoire, entre autres.

Certaines de ces opérations ouvrent sur des investissements touristiques potentiels ; toutes illustrent l'ampleur et le potentiel économique du tourisme du grand saumurois. C'est un thème retenu par le dispositif « agir pour ».

L'organisation de la filière est donc engagée et devra être concrétisée par des actions ou opérations.

Animation – partenaires : L'organisation des acteurs du tourisme sera l'un des principales animateurs. Les 4 communautés sont compétentes. Saumur agglomération et de la région de Doué la Fontaine sont aussi compétentes en culture. A travers les labellisations, les communes pourront également relier leur action aux interventions des organismes du tourisme. Seront aussi partenaires : CRDT, CDT, chambres, associations, OTSI, CG (service culture), mission Unesco, PNR, notamment.

Bénéfices attendus : investisseurs touristiques, événementiels culturels, emploi touristique, attractivité résidentielle, produits

Indicateurs d'évaluation : évolution de l'emploi, création d'entreprises, création de produits.

## II.4 CONFORTER L'EXCELLENCE EQUESTRE ET ETENDRE SUR LA FILIERE PRESTIGE

CIBLE : MÉTIERS ANNEXES À L'ÉQUITATION ET AU CHEVAL, STRUCTURES ÉQUINES, FORMATIONS ÉQUINES, MÉTIERS DE LUXE

### PRINCIPES & LEVIERS

L'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE /ENE) qui bénéficie d'une notoriété nationale et internationale liée à la présence du Cadre Noir, constitue un atout de premier plan pour le Saumurois. Le territoire réunit par ailleurs un hippodrome, des événements sportifs et culturels de haut niveau, des formations supérieures spécialisées, des artisans d'art, des centres équestre et circuits de grande randonnée... Les savoirs faire portent sur l'éducation du cheval, la compétition et l'excellence équestre.

L'action serait ciblée sur les économies liées à l'équestre et au prestige :

- ▶ Conforter l'infrastructure de base par l'évènementiel et par des formations spécialisées : hippodrome, école nationale d'équitation, centres équestres et activités connexes
- ▶ Permettre l'accueil des métiers annexes, nécessaires à l'excellence de l'équitation : médecine, alimentation, outillages, dressage, en développant les liens entre entreprises et en facilitant l'appropriation de lieux adaptés à leurs activités.
- ▶ Renforcer la visibilité de l'activité équestre sur le territoire par l'évènementiel et leur accueil (hôtellerie, restauration).

### PROGRAMMES INTEGRES 2020

L'équestre constitue par son potentiel en terme de sites, de savoir-faire et de formations, un pôle majeur à valoriser, et pas seulement d'un point de vue touristique, mais aussi au niveau local, régional, national, et international. C'est aussi le noyau d'une filière de produits spécialisés reliés au luxe et au prestige à l'exemple de Butet qui sollicite une entreprise de bijouterie pour accoler un médaillon à ses selles.

Animateurs – partenaires : de manière non exhaustive : comité équestre, EAABC, IFCE, chambres, associations. D'autres partenariats pourraient se mettre en place à l'appui de cette notoriété équestre, sans s'y limiter.

Bénéfices attendus : formations d'excellence, développement de produits et d'entreprises, emploi, évènementiel  
Indicateurs d'évaluation : Indicateurs d'évaluation : taux de formations, création d'entreprise, nature des entreprises.

Les partenaires comme les collectivités expriment souvent l'envie d'améliorer la médiatisation du territoire et de son art de vivre. Il faut en effet créer à très court terme un électrochoc en matière de mobilisation collective et d'image, mais ce, à l'appui d'éléments concrets :

- Confirmer l'attractivité du Grand Saumurois portée par les villes (notamment des fonctions métropolitaines sur Saumur) et compléter par les charmes de ses villages et de ses paysages,
- Entretien la relation à l'environnement très marquée sur ce territoire, par un aménagement respectueux des ressources, de leur préservation et de leurs potentiels socioéconomiques - gestion durable des ressources naturelles, découverte de ses paysages et patrimoines.

**La fierté d'appartenance doit rayonner vers l'entrepreneur, l'habitant, le visiteur : le Saumurois offre un cadre de vie de qualité dont peu de territoires disposent.**

Ceci permettra de confirmer les labels et les filières d'excellence du Saumurois, qui font sa « marque ». C'est aussi le moyen d'un renouvellement démographique essentiel au dynamisme du territoire en attirant également des cadres moyens.

De ce fait, les acteurs se sont accordés sur quatre orientations :

- Renforcer l'attrait des villes et organiser les mobilités p.20
- Développer l'offre de santé et structurer l'offre de services p.21
- Accompagner la filière bâtiment et logement p.22
- Valoriser l'environnement et les paysages, sources de développement p.23

## III.1 RENFORCER L'ATTRAIT DES VILLES ET ORGANISER LES MOBILITES

Mots clefs : CENTRE VILLE, DÉMOGRAPHIE, COMMERCES, COLLECTIVITÉS, MODE DE DEPLACEMENTS, ENERGIE

### PRINCIPES & LEVIERS

L'objectif est de redynamiser la ville de Saumur pour qu'elle renoue avec la croissance démographique à plus ou moins courte échéance. En complémentarité, c'est aussi celui des autres villes du territoire : Longué-Jumelles, Doué-la-Fontaine, Montreuil-Bellay, Gennes-Les Rosiers, -sans exhaustivité puisqu'ils seront définis dans le cadre du schéma de cohérence territoriale-.

Chacune à son niveau, doit pouvoir confirmer son attrait pour de nouveaux habitants et pour les entreprises. Les villes doivent nécessairement organiser les liaisons, la mobilité avec les communes de leurs proches périphéries. Il s'agira aussi de réinvestir les centres-villes ce qui engage des politiques foncières, d'aménagement et d'animations.

Pour agir, les opérations sont ciblées :

- ▶ Conforter les centres des villes en y insufflant de l'activité
- ▶ Organiser les mobilités douces
- ▶ Réinvestir les lieux délaissés dans les espaces urbains
- ▶ Renouveler les quartiers des politiques de la ville

### PROGRAMMES INTEGRES 2020

Ces thèmes sont déjà engagés dans le cadre des politiques communales ou intercommunales : la candidature de Doué-la-Fontaine en 2014 pour le réaménagement complet de son centre-ville, les actions engagées pour le réinvestissement du centre-ville de Saumur, un nouvel urbanisme est également engagé avec l'aménagement d'espaces publics et l'engagement d'un PLU intercommunal en Douessin, entre autres.

Des études de définition en faveur de politiques de mobilité, d'aménagement commercial, d'un urbanisme rénové, seront des préalables. De lourds investissements suivront, notamment pour réussir le renouvellement urbain, à Saumur, mais aussi dans les villes du territoire.

Animation – partenaires : Le nouveau schéma de cohérence territoriale porté par le Grand Saumurois viendra apporter quelques éléments de structuration. Les communes et les intercommunalités seront les principaux acteurs de ces programmes, avec l'appui du Conseil Général, de l'Etat et de la Région. L'engagement pris dans les plans climat territoriaux ou agenda 21 des territoires pour agir sur les transports viendront également animer ces actions relevant de la mobilité.

- II Bénéfices attendus : réinvestissement des centres-villes, développement du commerce, offre en déplacements collectifs ou doux
- II Indicateurs d'évaluation : évolution démographique des villes, évolution de l'activité des centres villes (présence commerciale, présence résidentielle), circuits en modes doux, aménagements de halte et parc relais.

## III.2 DEVELOPPER UNE OFFRE SANTE ET STRUCTURER L'OFFRE DE SERVICES

Mots clefs : INSERTION, SANTE, POLITIQUE DE LA VILLE, SERVICES, EQUIPEMENTS

### PRINCIPES & LEVIERS

L'un des enjeux à courte ou moyenne échéance, renforcé par la réforme territoriale, porte sur le maintien d'une offre de services publics et de son efficacité. Les collectivités ont pour objectif de conforter leur attrait résidentiel. Le grand saumurois doit se préparer aussi à structurer l'offre d'équipements pour mieux développer l'économie résidentielle et s'inscrire dans la silver-économie. C'est aussi l'un des moyens de renouveler la démographie et d'attirer des cadres.

Parmi tous les sujets relevant de cette thématique, trois retiennent plus particulièrement l'attention pour ces prochaines années :

- ▶ Fluidifier l'accès à la santé
- ▶ Accompagner les plus fragiles – insertion et inclusion
- ▶ Structurer un réseau d'équipements et services complémentaires à l'échelle des proximités

### PROGRAMMES INTEGRES 2020

Quelques exemples d'actions déjà engagées dans le cadre des politiques communales ou intercommunales : le Grand Saumurois livrera début 2015 le Contrat Local de Santé mené en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé. De nombreux programmes inscrits au nouveau contrat régional 2013 sont axés sur la structuration en équipements et services – enfance-jeunesse, sport, éducation, culture. C'est aussi des dispositifs et structure : le programme de renouvellement urbain de la ville de Saumur, les missions locales et les acteurs de l'insertion, le centre intercommunal d'action sociale de Doué la Fontaine, entre autres.

Ces exemples vont conduire à courtes ou moyennes échéances à des besoins d'aménagement et/ou de restructuration d'équipements. La coordination des acteurs sera essentielle dans cette nouvelle application des services publics. Et de nouvelles formes d'organisation seront à invitées et à proposer, notamment reliées aux usages numériques et téléphonie.

L'organisation de l'emploi et de l'insertion, reliée à l'économie et à la formation, est à concrétiser en vue de proposer des services adaptés répondant aux enjeux des nombreux publics fragiles saumurois.

Animation – partenaires : La structuration intercommunale à l'appui de la réforme territoriale pourra impulser de nouveau projet en faveur d'une offre ciblée et mieux structurée entre les communes et leur ville de référence. La dynamique des acteurs – associatifs et/ou professionnels – sera également essentielle pour mener à bien l'effort en matière de nouveaux services en réseau et en utilisant aussi les nouvelles technologies de communication. Sont aussi partenaires le conseil général, l'Etat, la Région.

Bénéfices attendus : couverture d'équipements et de services intercommunaux, renouvellement démographique et apport de cadres  
Indicateurs d'évaluation : évolution de la précarité, taux de chômage, taux de formation bac+, taux de médecins et professions médicales.

## III.3 ACCOMPAGNER LA FILIERE BATIMENT ET LOGEMENT

Mots clefs : RENOVATION, CONSTRUCTION, MATERIAUX BIOSOURCES, TECHNIQUES, ENERGIE, PATRIMOINES

### PRINCIPES & LEVIERS

La qualité de vie dans les logements et le renouvellement d'un parc obsolète est en jeu. La présence des patrimoines notamment tuffeau génère des surcoûts de réhabilitation. L'amélioration énergétique invite aussi à innover et à expérimenter. De ce point de vue, l'artisanat saumurois et ses savoir-faire sont un atout pour peu d'accompagner la formation des entreprises et d'aider aux recours de nouveaux matériaux.

Pour agir, les opérations sont ciblées :

- ▶ Renouveler les logements et les bâtiments (réhabiliter, adapter)
- ▶ Conseiller les habitants, former les entreprises
- ▶ Développer l'expérimentation et les nouvelles techniques (matériaux, conception, marché).

### PROGRAMMES INTEGRES 2020

Ces thèmes sont pour partie engagés. Les plans climat énergie des territoires les ont déjà inscrits. Les 4 intercommunalités du territoire bénéficient d'OPAH et déclinent la politique départementale de l'habitat via des conventions et financements ciblés en faveur du logement ; La ville de Saumur développe les initiatives en faveur de l'amélioration du bâti ; La gestion prévisionnelle des emplois et compétences sur la filière « bâtiment durable » a réuni les artisans, les organismes professionnels, et les acteurs du logement. L'étude préfigurative d'une plate-forme éco-matériaux, centre de ressources et de compétences professionnelles, sera livrée fin 2014 et devra se concrétiser par l'implication de professionnels de l'artisanat (compétences, groupements, expériences). Elle invite à développer le marché sur cette filière (commande publique, projet privé) en travaillant le conseil et l'accompagnement des porteurs de projets.

L'organisation de la filière est donc engagée. Elle devra être concrétisée par des actions ou opérations dans des axes larges comme la formation, la filière matériaux, l'économie circulaire, notamment. L'animation des acteurs pourra s'appuyer sur les PCET et agenda 21 engagés dans les territoires. Les partenaires sont multiples : offices publics de l'habitat, collectivités compétentes en logement, propriétaires privés, ADEME, dispositifs et appels à projet, Ecobat, PNR LAT, professionnels, ....

Bénéfices attendus : développement de ressources locales, développement des marchés pour l'artisanat et le bâtiment, développement de l'artisanat

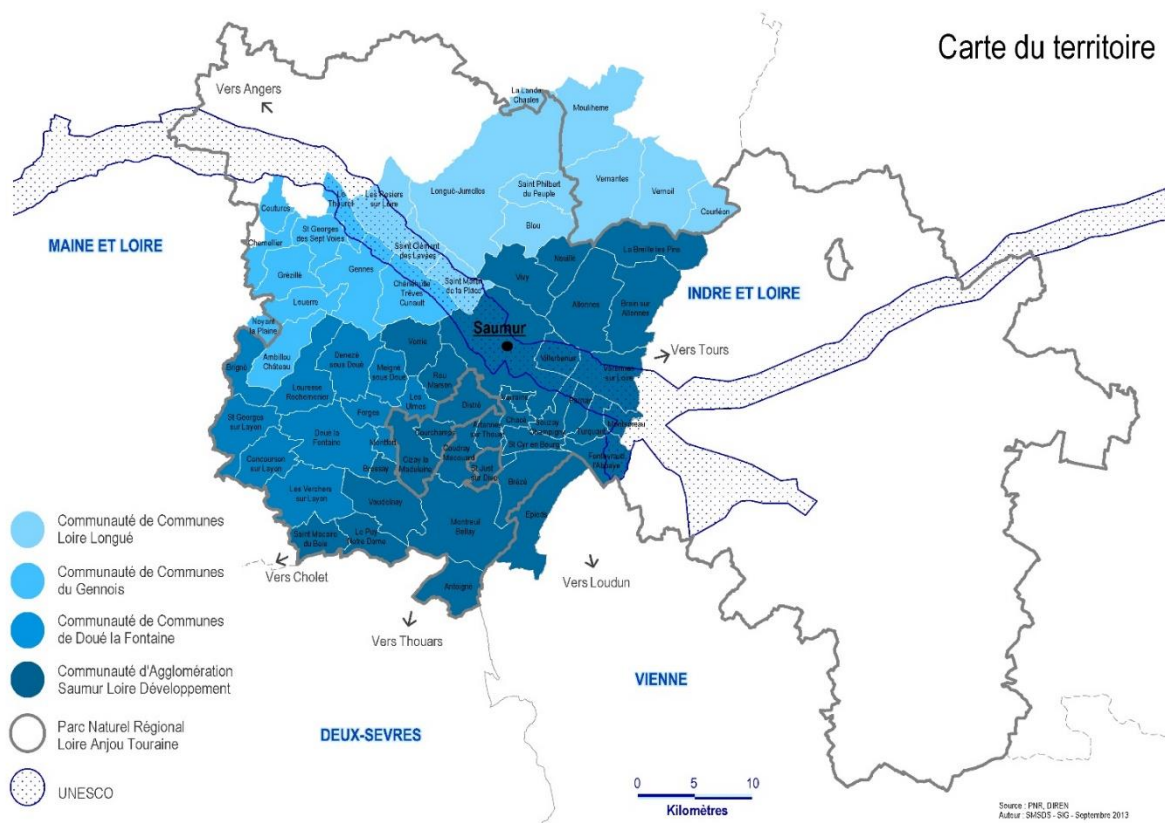
Indicateurs d'évaluation : création d'entreprises, création de produits, renouvellement du parc de logements et des bâtiments.

## III.4 VALORISER L'ENVIRONNEMENT & LES PAYSAGES, SOURCES DE DEVELOPPEMENT

Mots clefs : GESTION ENVIRONNEMENTALE, GESTION DES RISQUES, ACTION FONCIERE, CONTRAT NATURE, ECONOMIE CIRCULAIRE, DEPOLLUTIONS

### — PRINCIPES —

La richesse environnementale du Saumurois se concrétise par l'intégration de plusieurs « labels » de niveau national ou international : territoire du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine et du Val de Loire – Patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agit d'une richesse naturelle majeure et d'un facteur d'identité. Il convient de le préserver, d'en confirmer la qualité des paysages, permettant ainsi aussi un développement socioéconomique potentiel. Ces secteurs sont souvent aussi soumis aux risques – cavités et inondation principalement - impliquant la présence d'activités.



Dans un territoire où l'environnement est aussi riche et sensible, surgissent nécessairement des risques de contradictions entre la préservation et les usages économiques ou sociaux. Il est donc indispensable d'agir pour mieux concilier sauvegarde des richesses locales et développement du territoire. La gestion et l'aménagement durable sont souvent les clefs pour y entrer, avec des outils comme l'organisation du foncier ou la connaissance des milieux.

Les principaux objectifs retenus relèvent de thèmes environnementaux et d'aménagement :

- ▶ Conquérir les paysages – et notamment ceux des bords de Loire,
- ▶ Préserver la biodiversité – trame verte et bleue –
- ▶ Vivre avec les risques naturels – et notamment cavités et inondation,

- ▶ Gérer durablement les ressources naturelles, ce qui implique notamment des actions en faveur de la qualité de l'eau et de la structuration foncière (bois et prairies notamment).

## — PROGRAMMES INTEGRES 2020 —

Ces objectifs sont souvent reliés au cadre de politiques nationales, européennes ou régionales, tel que le plan Loire, Natura 2000, SDAGE, agence de l'eau... Certaines actions sont déjà engagées, par exemple : le contrat de parc PNR Loire Anjou Touraine, l'action « prairies de Loire » engagée par Saumur aggro, les plans de gestion durable forestier et plan de développement de massif, l'animation des SAGE du territoire et le CTMA de Saumur aggro, l'entretien des digues fluviales, la connaissance et le confortement des cavités, la valorisation et l'aménagement des sites de biodiversité, les mesures agroenvironnementales et climatiques,...

Ces actions vont se poursuivre et pourront être complétées en vue de reconquérir les milieux naturels notamment en faveur des usages socioéconomiques adaptées et des qualités de paysages. Des programmes nouveaux pourront également être initiés permettant de relier gestion des milieux, ressources agricoles et forestières, et usages.

Animation – Partenaires : La trame verte et bleue du schéma de cohérence territoriale donnera un cadre d'analyse des secteurs les plus sensibles à préserver et à reconquérir ; la déclinaison paysagère et opérationnelle de la trame élaborée par le PNR pourra également servir de cadre. Les partenaires sont, entre autres acteurs ou porteurs : le CRPF, la chambre d'agriculture, l'agence de l'eau, la SAFER...

Bénéfices attendus : qualité des milieux naturels, gestion durable des ressources, trame verte et bleue  
Indicateurs d'évaluation : mesure agroenvironnementale, qualité de l'eau, espace naturel sensible





## Genèse & devenir du projet 2020

Cohérence d'intérêts	26
Approche financière intégrée	29
MESURE ECONOMIE – EMPLOI – FORMATION.....	29
MESURE ENVIRONNEMENT – MOBILITE – ENERGIE.....	32
MESURE SOLIDARITE TERRITORIALE ET HUMAINE .....	35
Des acteurs impliqués pour décliner le projet	37
LE GRAND SAUMUROIS & LES INTERCOMMUNALITES.....	37
LES PARTENAIRES ET ACTEURS DU TERRITOIRE .....	40

Les lignes suivantes déclinent la cohérence des principales politiques engagées sur le territoire ou impactant le territoire, par axe de la stratégie.

## **AXE 1 – MONTER EN COMPETENCES ET EN CREATIVITE GRACE AUX ENTREPRISE**

Contribution à la stratégie européenne 2020, à la politique de cohésion économique, sociale et territoriale, et à la politique de développement rural :

Cet axe de développement participe à :

- une croissance intelligente par des actions en faveur de l'amélioration de la qualité des infrastructures de recherche et d'innovation et l'exploitation optimale des technologies de l'information et de la communication.
- une croissance durable par des actions en faveur de l'amélioration de l'environnement des entreprises
- une croissance inclusive par des actions en faveur de la montée en compétences des actifs et des demandeurs d'emplois.

Les travaux préparatoires avec les principaux partenaires ont confirmé leur intérêt pour cette orientation. Celle-ci était déjà relayée dans le cadre de l'animation partenariale impulsée par le dispositif « Agir pour » en 2012, réunissant les chambres consulaires et les principaux développeurs économiques du territoire.

Cet axe répond aux orientations du territoire et aux enjeux de la Région Pays de la Loire. Nous retiendrons tout particulièrement les enjeux suivants :

- ▶ L'accompagnement des mutations économiques et notamment le soutien des socles de l'économie par l'industrie et par les petites entreprises artisanales aussi, grâce à des interventions collectives et des projets de développement.
- ▶ Le développement de la société de la connaissance et la diffusion des savoirs en reliant aux parcours professionnels. Cette préoccupation d'offrir à chacun la possibilité d'optimiser ses talents a pour objet notamment de favoriser l'égalité des droits et la qualité de l'appareil de formation dans les territoires, en particulier dans les bassins d'emplois les plus démunis.

## **AXE II - SOUTENIR LES FILIERES DE DEVELOPPEMENT SPECIFIQUES DU TERRITOIRE**

Contribution à la stratégie européenne 2020, à la politique de cohésion économique, sociale et territoriale, et à la politique de développement rural :

Cet axe de développement participe à :

- une croissance intelligente par des actions ciblées sur des filières économiques retenues, reflétant des spécialisations du territoire, et l'exploitation optimale des technologies de l'information et de la communication.

- une croissance durable par des actions en faveur d'une économie plus compétitive à faible émission de carbone, exploitant les ressources de façon optimale,
- une croissance inclusive par des actions en faveur de la modernisation de filières pourvoyeuses d'emploi

Les travaux préparatoires avec les principaux partenaires ont confirmé leur intérêt pour cette orientation.

- La mission Unesco Val de Loire a livré dans le plan de gestion du val, adoptée en 2013, des orientations en faveur de l'animation culturelle et touristique de la valeur universelle exceptionnelle du site, et du maintien des pratiques agricoles qui permettent le lien aux paysages.
- Le PNR Loire Anjou Touraine a développé plusieurs thématiques de coopération et d'actions portant sur : le tourisme à l'échelle val de Loire et notamment le récent contrat de tourisme durable, le plan climat énergie territorial et l'agriculture.
- Le livre blanc 2011 réalisé par la CCI de Maine et Loire a souligné le potentiel de l'économie touristique du Grand Saumurois. Elle accompagne des réseaux et clubs reliés aux tourisms ou au prestige.
- La chambre d'agriculture soutient la démarche agricole à l'appui de son « projet agricole en saumurois », réalisé en 2011.

Cette orientation répond aux orientations du territoire et aux enjeux de la Région, exprimés au sein du SRADDT et mis en perspective par Pays de la Loire 2040. Au regard des projets inscrits au contrat, nous retiendrons tout particulièrement les enjeux suivants :

- ▶ L'accompagnement des mutations économiques et le soutien par l'agriculture aussi, grâce à des interventions collectives et des projets de développement.
- ▶ La modernisation de la filière touristique : Le tourisme appartient au socle de l'économie ligérienne et la Région soutiendra cette filière. Il s'agit de s'ancrer sur les points forts de l'attractivité, et le Saumurois sur la vallée de la Loire en est un.

### AXE III - JOUER L'ATOUT « VILLES ET CAMPAGNE »

Contribution à la stratégie européenne 2020, à la politique de cohésion économique, sociale et territoriale, et à la politique de développement rural :

Cet axe de développement participe à :

- une croissance intelligente par des actions en faveur de l'innovation dans les services qui favoriseront l'emploi et répondront aux défis de la société, par des actions développant l'utilisation optimale des technologies de l'information et de la communication,
- une croissance durable par des actions visant à relever le défi de la transition vers une économie à faibles émission de CO2, par des actions en faveur de la protection de l'environnement et de prévention de l'appauvrissement de la biodiversité,
- une croissance inclusive par un développement équilibré du territoire.

Les travaux préparatoires avec les principaux partenaires ont confirmé leur intérêt pour cette orientation.

- La mission Unesco Val de Loire a livré dans le plan de gestion adopté en 2013, des orientations en faveur d'un aménagement respectueux du cadre culturel et paysager.
- Le PNR Loire Anjou Touraine est évidemment impliqué dans le développement durable de ce territoire d'excellence. Il a notamment inscrit dans sa charte des mesures d'incitation en faveur de l'urbanisme et les paysages.
- Les livres blancs réalisés récemment par la CCI de Maine-et-Loire ont souligné le potentiel de l'économie présentielle – adossée au tourisme et aux services – sur le Grand Saumurois. Ils ont livré une attention spécifique pour sa ville centre Saumur.

Cet axe répond aux orientations du territoire et aux enjeux de la Région, exprimés notamment au sein du SRADDT et mis en perspective par Pays de la Loire 2040. Au regard des projets inscrits au contrat, nous retiendrons tout particulièrement les enjeux suivants :

- La cohésion sociale et intergénérationnelle : Les socles de la cohésion sociale s'expriment dans le schéma régional –SRADDT– à travers l'enjeu d'attractivité d'une population jeune et active, pour lequel l'accueil des familles et la prise en charge des enfants est un enjeu important du développement du territoire. Il s'exprime également sur l'enjeu de pratiques culturelles vivantes, avec l'objectif d'accroître l'accès de tous les publics à des pratiques culturelles diversifiées et de garantir le maillage culturel du territoire.
- L'écodéveloppement par l'écorégion : La Région Pays-de-la-Loire est confrontée à une double problématique celle de la richesse patrimoniale et paysagère exceptionnelle (les PNR et le classement UNESCO en sont des vecteurs), et celle de la transition énergétique. Les schémas régionaux pour le climat l'air et l'énergie – SRCAE– et pour la cohérence écologique –SRCE– viennent donner les lignes conductrices pour demain.

Les lignes suivantes déclinent une possible application financière de la stratégie 2020 en fonction des différentes politiques contractuelles et financières connues du territoire. Cette approche financière intégrée n'est pas exhaustive et nécessite un travail de fond, à l'appui des programmes et projets, permettant de mesurer leur éligibilité réelle.

## MESURE ECONOMIE – EMPLOI – FORMATION

### I.1 Développer les métiers et la création d'entreprise

— Fonds ciblés —

- II Les contrats régionaux ont déjà permis au territoire de se doter de nouveaux équipements et d'immobiliers d'entreprises. D'autres, orientés vers plus de services pourraient être à venir d'ici à 2020 (NCR 2<sup>e</sup> génération).
- II Des fonds sectoriels (CPER, Département, Région) pourraient être dédiés à des aménagements thématiques (numérique, agriculture, PME-industrie).
- II Le CPER pourrait être mobilisé en faveur de l'accompagnement des entreprises, de l'animation des filières, de l'anticipation des besoins et des compétences (GPEC, consolidation du service public régional de l'orientation notamment), et pour l'emploi, sous l'axe prioritaire « filières d'avenir et usine du futur », sous réserve de la définition des orientations finales des fonds CPER.
- II L'ORAC et Initiatives Anjou seront poursuivis dans la 1<sup>ère</sup> partie du programme. Les collectivités seront également attentives aux appels à projet.
- II Tout appel à projet ou fonds sur ces différents thèmes sera mobilisé en vue d'aménager et d'adapter des sites existants ou nouveaux.

— Plus-value Europe —

- II ITI n'intervient pas directement sur cette ligne ; il agit par contre sur le développement du numérique.
- II LEADER agit vers la montée en compétences des entreprises, en incitant à plus de coopération entre elles (action 4), à œuvrer vers des thèmes nouveaux les préparant à la transition énergétique (action 4).
- II Les fonds européens pourront aussi être directement mobilisés par les entreprises pour la montée en compétences via le FEADER pour la filière agricole, via les organismes d'organisation collective, et via le FEDER pour la mutation des PME et les actions collectives engagées. Le FSE pourra être mobilisé sur la formation et l'emploi.

### I.3 Aménager et investir pour entreprendre

— Fonds ciblés —

- II Les contrats régionaux ont déjà permis au territoire de se doter de nouveaux équipements et d'immobiliers d'entreprises. D'autres, orientés vers plus de services, pourraient être à venir d'ici à 2020 (NCR 2<sup>e</sup> génération).
- II Les fonds sectoriels (CPER, Département, Région) pourraient être liés aux aménagements thématiques (numérique, agriculture, artisanat).
- II Tout appel à projet ou fonds sur ces différents thèmes sera mobilisé en vue d'aménager et d'adapter des sites existants ou nouveaux.

— Plus-value Europe —

- II Les appels à projets ITI et LEADER 2020 présentés sur le territoire ne peuvent intervenir sur ce thème directement. Leur intervention est donc orientée via d'autres thèmes – fiche 1.4, 2.1, 3.1 et 3.3.
- II Les fonds européens pourront aussi être mobilisés directement par les entreprises : 90% du FEADER est mobilisable en direct par les entreprises agricoles. Le FEDER pourra être directement mobilisé dans le cadre de projets d'entreprises innovant.

## **II.1 Emmener l'agriculture vers plus de qualité et de richesses**

— Fonds ciblés —

- II Le CPER pourra être mobilisé en faveur de l'emploi ou de démarche innovante concourant à l'économie circulaire ou à une alimentation sûre, saine et durable, sous l'axe prioritaire « filières d'avenir et usine du futur », sous réserve de la définition des orientations finales des fonds.
- II Le conseil général accompagne l'équipement pour la vente directe (atelier et commercialisation).
- II Les fonds sectoriels et les appels à projet seront mobilisés

— Plus-value Europe —

90% du FEADER est mobilisable en direct par les entreprises agricoles.

Les appels à projets ITI et LEADER 2020 présentés sur le territoire intègrent cette orientation :

- II LEADER agit dans la phase de mobilisation et d'accompagnement des acteurs (action 7). Il permet de disposer de ressources humaines et financières indispensables à la dynamique du programme d'actions. Il permettra de lever un certain nombre de freins économiques, techniques et organisationnels.
- II ITI agit sur les prairies inondables des bords de Loire via l'axe 5 européen « promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement ».

## **II.3 Consolider la destination touristique et culturelle du territoire**

— Fonds ciblés —

- II Les appels à projets et fonds sectoriels de la Région
- II Les fonds relevant du Conseil Général (itinéraire vélo notamment)
- II Les fonds ouverts par les labels – notamment art et histoire- de l'Etat
- II La bonification Unesco du NCR pourra être mobilisée sur cette ligne.

— Plus-value Europe —

Les appels à projets ITI et LEADER 2020 présentés sur le territoire font levier et se complètent :

- II LEADER agit vers ce qui différencie le territoire des autres destinations touristiques et qui le singularise (troglodytes, équestres, viticoles...) tout en revisitant la manière de parcourir le Grand Saumurois (mobilité douce, numérique).
- II ITI agit en faveur d'itinéraires cyclables.

## **II.4 Conforter l'excellence équestre et étendre sur la filière Prestige**

— Fonds ciblés —

- II fonds régionaux NCR et sectoriels (événements, hippodrome).

— Plus-value Europe —

- II LEADER agit via l'action 1- sur une offre typique notamment équestre.
- II ITI cible le pôle équestre et culturel place du Chardonnet à Saumur et celui de Verrie dans le cadre de l'axe 6, relié aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

## **III.3 Accompagner la filière bâtiment et logement**

— Fonds ciblés —

- II Le CPER pourra être mobilisé pour l'accompagnement des entreprises, l'animation de filière, l'anticipation des besoins et des compétences, ou l'éco-conditionnalité, sous l'axe prioritaire « filières d'avenir et usine du futur », sous réserve de la définition des orientations finales des fonds.
- II La candidature « territoire à énergie positive » du PNR et de la région de doué la fontaine pourrait permettre un accompagnement de l'ADEME.

— Plus-value Europe —

- II Des aides directes via le FEADER sont mobilisables pour les entreprises relevant de la filière agricole ou forestière.

Les appels à projets ITI et LEADER 2020 présentés sur le territoire font levier notamment via l'axe 4 européen « soutenir la transition énergétique vers une économie à faibles émissions de carbone » en faveur des entreprises :

- II LEADER agit vers les entreprises du bâtiment par son action sur l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics. Les projets collaboratifs d'entreprises sont également encouragés via l'action 4. L'artisanat est cité comme thème potentiel de coopération dans l'action 8.
- II ITI agit aussi par l'amélioration des logements et des bâtiments publics, la rénovation énergétique du parc social, et dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du PCET Saumur agglo, volet entreprises.

## MESURE ENVIRONNEMENT – MOBILITE – ENERGIE

D'une manière générale, différentes politiques contractuelles et sectorielles viennent encourager l'application d'un développement durable respectueux de son environnement et son cadre social : contrats nature, Loire grandeur nature, contrat de parc, ... Le territoire a déjà bénéficié en 2013 d'une bonification de l'enveloppe NCR au titre de l'UNESCO et du PNR.

### I.4 Faciliter les échanges : un grand saumurois connecté

— Fonds ciblés —

- II Le CPER pourra être mobilisé au service de la digitalisation de l'économie, et de l'offre de services publics sous l'axe prioritaire « couverture du territoire par le très haut débit et le développement des usages numériques » et sous l'axe « mobilité multimodale » sous réserve de la définition des orientations finales des fonds.
- II Les éventuels appels à projet sur le thème transport et/ou numérique seront mobilisés.
- II Le FRES pourra être mobilisé pour la mise en œuvre de schéma d'ensemble et de structuration des offres de transport

— Plus-value Europe —

- II Le FEDER est mobilisable sur les infrastructures en faveur des communautés d'innovation, les plateformes multimodales et les haltes ferroviaires en unité urbaine.

Les appels à projets ITI et LEADER 2020 présentés sur le territoire font levier via l'axe 4 européen « soutenir la transition énergétique vers une économie à faibles émissions de carbone » en faveur des mobilités :

- II LEADER agit dans l'organisation et la structure de nouvelles mobilités à travers les modes de déplacements doux ou collectifs (action 3).

Les appels à projets ITI et LEADER 2020 présentés sur le territoire font aussi levier via l'axe 2 européen « améliorer l'accès aux TIC leur utilisation et leur qualité » :

- en faveur de l'accès et la connexion technique (hors FEADER):

- II ITI agit en faveur de réseaux d'initiatives publiques pour raccorder en THD. Il agit également pour la connexion de points techniques (Datacenter en site troglodytique, pôle numérique – cantine numérique).



- en faveur des usages numériques :

- II LEADER agit en encourageant le développement des usages numériques, principalement dans le secteur du tourisme (action 1), pour créer de nouvelles formes d'accès à l'information touristique et une nouvelle offre de visites, ainsi que dans le secteur de la santé, en appui aux réseaux de santé (action 5).
- II ITI agit en vue des plateformes de télé-services et pour développer l'éducation et la formation dans le cadre du projet immobilier Campus.

## **II.2 Développer de nouvelles sources d'activités par l'entrée énergie**

— Fonds ciblés —

- II Le CPER pourra être mobilisé en faveur de l'emploi, d'éco-conditionnalité ou de démarche innovante concourant à l'économie circulaire, à la lutte contre le changement climatique ou la préservation des ressources sous l'axe prioritaire « transition écologique et énergétique », sous réserve de la définition des orientations finales des fonds.
- II Plusieurs sources de financement viennent accompagner l'engagement des entreprises :
- II ADEME fond chaleurs et déchets,
- II 500 projets et aides sectorielles de la Région
- II appel à projet « territoire à énergie positive » à venir au PNR et à la région de Doué la Fontaine
- II appel à projet Région - dispositifs TRIA CCI, CMA, CA
- II émergence et animation de PCET – dont révision du PCET PNR en 2015.

— Plus-value Europe —

Le FEDER peut intervenir sur la production d'énergie renouvelable en direct.

Les appels à projets ITI et LEADER 2020 présentés sur le territoire font levier et se complètent :

- II LEADER agit vers les collectivités locales pour améliorer la performance énergétique de leur patrimoine (action 2), vers les entreprises en les encourageant à collaborer notamment dans l'esprit d'une économie circulaire (action 4) et plus globalement sur les questions de déplacements (action 3).
- II ITI agit par la production d'énergie renouvelable avec une chaufferie urbaine et des projets de méthanisation.

## **III.1 - Renforcer l'attrait des villes et organiser les mobilités**

— Fonds ciblés —

- II La candidature à l'appel à projet national « revitalisation des centres » déposés par Doué-la-Fontaine pourra ouvrir des fonds d'accompagnement au grand projet de renouvellement urbain envisagé
- II Le concours « habiter autrement » du Conseil Général, livrant un projet par an et par communauté (via le contrat territorial habitat)
- II Le programme de renouvellement urbain de Saumur ouvre des fonds en faveur de la politique de la ville sur Saumur
- II Les fonds sectoriels régionaux pourront venir accompagner de manière thématique la mise en œuvre des programmes de réinvestissement urbain

— Plus-value Europe —

Les appels à projets ITI et LEADER 2020 présentés sur le territoire font levier notamment via l'axe 4 européen « soutenir la transition énergétique vers une économie à faibles émissions de carbone »

- en faveur d'un urbanisme durable :

- II LEADER agit vers les collectivités en proposant de les accompagner en amont de projets d'investissements, dans l'aide à la décision, afin de concrétiser les projets de réinvestissements des espaces urbanisés (action 6).

- en faveur des mobilités :

- II LEADER agit dans l'organisation et la structure de nouvelles mobilités à travers les modes de déplacements doux ou collectifs (action 3).
- II ITI inscrit une étude déplacement comportant un volet optimisation du réseau de transport et un volet schéma directeur vélo. Il inscrit également le développement à Saumur de parc relais en entrée de ville avec signalétique dynamique. Il inscrit des investissements en site propre pour le développement des modes de déplacements doux.

### **III.4 Valoriser l'environnement & les paysages, source de développement**

— Fonds ciblés —

- II Les projets à venir au titre des milieux naturels seront ciblés au contrat de parc ou au NCR bonification Parc.
- II Le CPER pourra être mobilisé en faveur de la transition écologique sur les actions concourant à la reconquête de la biodiversité et aux risques naturels.
- II Les fonds sectoriels et notamment contrat nature pourront être mobilisés pour les mesures agro-environnementales et l'application de la trame verte et bleue

— Plus-value Europe —

- II Des aides directes via le FEADER sont mobilisables pour les entreprises relevant de la filière agricole ou forestière.

- II Les démarches relevant de la gestion environnementale (MAET, MAEC, plan de massif, ...) sont accompagnées directement par le FEADER.

Les appels à projets ITI et LEADER 2020 présentés sur le territoire font levier via l'axe 5 européen « promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement » :

- en faveur de la gestion durable des ressources et les trames vertes et bleues :

- II LEADER agit par l'action 7 pour des conditions favorables à l'accueil de nouvelles entreprises agricoles (aspects foncier et accès à l'eau)
- II ITI agit sur les prairies inondables des bords de Loire et sur la qualité de l'eau du Thouet

- en faveur de la reconquête des espaces :

- II ITI agit pour redonner une vocation aux sites pollués ou renforcer les fonctionnalités biologiques d'espaces urbanisés.

- en faveur de la réduction de la vulnérabilité aux risques :

- II LEADER accompagne le réinvestissement d'espaces troglodytiques (action 1).
- II ITI agit sur le risque inondation et sur le risque mouvement de terrain (PPR).

## MESURE SOLIDARITE TERRITORIALE ET HUMAINE

### I.2 Encourager les initiatives économiques vers plus de développement et de coopération

Afin de lever les freins à la coopération, qui prend tout son sens si elle bénéficie à l'ensemble du Grand Saumurois, des financements complémentaires seront mobilisés pour la partie du territoire non éligible à LEADER (Saumur aggro).

— Fonds ciblés —

- II Le CPER pourra être mobilisé en faveur du soutien à l'animation des filières, de l'anticipation des besoins et des compétences, et pour l'emploi, sous l'axe prioritaire « filières d'avenir et usine du futur », sous réserve de la définition des orientations finales des fonds CPER.
- II D'autres fonds et appels à projet seront mobilisés, notamment pour intégrer le territoire Saumur aggro aux coopérations engagées.

— Plus-value Europe —

- II Le FEDER peut être direct sur la compétitivité des PME (modes de production et innovation).
- II L'appel à projet ITI ne peut intervenir sur les démarches de coopération.
- II LEADER agit via son dispositif permettant les coopérations régionale, nationale et européenne (action 8) ; ces projets de coopération venant conforter la stratégie locale du territoire.

### **III. 2 Développer une offre santé et structurer l'offre de services**

#### — Fonds ciblés —

- II Le CPER pourra être mobilisé en faveur des nouveaux équipements de santé, du développement d'usages numériques et de logiciels adaptés, sous l'axe prioritaire « filières d'avenir et usine du futur » sous réserve de la définition des orientations finales des fonds.
- II Le contrat régional pourra être mobilisé en vue d'accompagner des programmes d'équipements à dimension intercommunale entrant dans le cadre de cette stratégie. Un avenant au NCR pourrait être envisagé.
- II La déclinaison du contrat local de santé engagera des financements de l'ARS, et un travail partenarial avec le conseil général et autres organismes de santé
- II Tout appel à projet ou fonds sectoriels aidant à la structuration des services publics sera mobilisé

#### — Plus-value Europe —

Les appels à projets ITI et LEADER 2020 présentés sur le territoire font levier notamment via l'axe 4 européen « soutenir la transition énergétique vers une économie à faibles émissions de carbone » en faveur des services et équipements publics :

- II LEADER comme ITI agissent sur la réhabilitation énergétique des équipements publics (action 2 Leader).

Les appels à projets ITI et LEADER 2020 présentés sur le territoire font levier notamment via l'axe 6 européen « promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination », en faveur d'équipements publics :

- II LEADER agit vers les professionnels de santé en proposant un soutien aux actions menées en réseau afin de conforter une offre de santé de qualité (action 5). ITI inscrit également des programmes santé.
- II ITI agit en faveur des quartiers de la politique de la ville, localisés à Saumur. Une dérogation est sollicitée au titre de la bonification « agir pour » pour des opérations hors quartiers prioritaires mais relevant d'une politique intercommunale ou communale (dérogation demandée aussi sur le seuil de 50 000 €).

La gouvernance des deux candidatures ITI et LEADER est exprimée et déclinée par chacun des programmes : ITI sera gouverné par Saumur agglo, et LEADER sera suivi et animé par un groupement d'action locale constitué par le Grand Saumurois – se référer à chacun des dossiers.

Pour autant, cette stratégie commune au cours de cette année 2014 invite à poursuivre les échanges ensemble. Le Grand Saumurois est déjà le territoire de contractualisation pour le contrat régional (NCR) et il porte la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale. Il doit agir en concordance avec les compétences de ces collectivités membres, en vue de renforcer leur socle d'actions ; et œuvrer à faciliter l'action et les politiques portées par ses partenaires socioéconomiques.

Les pages suivantes présentent les différents acteurs impliqués dans ce projet et invités à poursuivre ensemble le suivi, l'animation et l'évaluation de cette stratégie.

## LE GRAND SAUMUROIS & LES INTERCOMMUNALITES

### LE SYNDICAT MIXTE

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Grand Saumurois a été officiellement constitué. Ce territoire de coopération entre les intercommunalités de Loire Longué, de Saumur agglo, de Doué la Fontaine et du Gennois permet ainsi d'obtenir un périmètre de coopération le plus en adéquation possible avec le bassin de vie saumurois.



*Les compétences du syndicat mixte – extrait de l'article 4 des statuts - :*  
 « Le Syndicat exerce pour l'ensemble des communautés adhérentes :

- la compétence « Schéma de Cohérence Territoriale » au sens des articles L.122-1 et L.121-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.
- la compétence « animation-coordination, contractualisation des projets d'intérêt collectif à l'échelle du Saumurois » [...] A cet effet, il peut animer, négocier, signer et gérer des contrats, avec la Région, le Département, et le cas échéant, l'État, l'Europe et tout autre partenaire, en accord avec les communautés membres. »

Constitué en syndicat mixte fermé, le Grand Saumurois est l'espace de coopération pour l'aménagement de l'espace, l'animation des acteurs, et les politiques contractuelles notamment avec la Région et l'Europe.

Il est gouverné par un Bureau de 6 membres et un comité syndical de 20 délégués titulaires, représentant les quatre intercommunalités du territoire. Il dispose d'un conseil de développement, lui aussi représenté par 20 membres issus de la société civile et socioprofessionnelle, avec capacité d'élargissement lors de ses travaux.

Le Grand Saumurois anime des projets d'intérêt collectifs relevant d'un intérêt supra-communautaire ; il est l'instigateur d'une action qui, au résultat, peut être menée par celui se révélant le plus efficient et le plus efficace. Il porte également le schéma de cohérence territoriale, qui décline le cadre d'aménagement et d'urbanisme des programmes.

Ses compétences et son organisation lui permettent aujourd'hui de proposer une réponse coordonnée à l'appel à projet régional, sous la forme d'une stratégie territoriale pluri-fonds « Grand Saumurois 2020 ». Ses intercommunalités en seront les principales actrices à travers la mise en œuvre de leurs compétences au plus près de leurs communes et des habitants.

## UNE EXPERIENCE DE L'ANIMATION ET DES COOPERATIONS

### Les précédents programmes européens

Le Grand Saumurois a bénéficié de plusieurs générations de programmes européens :

- II le projet URBAN porté par Saumur agglo. – voir partie bilan incluse dans la candidature ITI-.
- II deux générations de programme LEADER : Leader+ de 2003 à 2008 et LEADER de 2009 à 2014. Ces programmes étaient menés en coopération avec le Pays de Loire en Layon. Désormais, au regard des missions premières du Grand Saumurois, des enjeux du territoire et en cohérence avec l'esprit d'une stratégie intégrée, le Grand Saumurois a travaillé sur son propre projet LEADER – voir partie bilan incluse dans la candidature LEADER-.

### Les précédentes coopérations

La coopération permet d'adapter le territoire au projet ou d'atteindre une masse critique suffisante pour mener certaines actions. Elle est à envisager comme une prolongation des projets menés localement.

Le territoire a l'expérience d'un projet de coopération mené dans le cadre du programme LEADER précédent, associant des Vignobles du Val de Loire (Loire Touraine, Vignoble de Nantes et Layon) engagés dans l'oenotourisme. Pour la période 2014-2020, le Val de Loire est un territoire pertinent pour mener des actions partenariales en matière de promotion et d'animation oenotouristiques.

Le monde souterrain a fait l'objet d'une coopération européenne avec CaveNetwork en 2006 portée par Saumur agglo. Le thème du monde souterrain est repris dans le programme LEADER cette fois pour concrétiser les réinvestissements envisagés dans le cadre de la plateforme régionale d'innovation de la SOPRAF et afin d'encourager des investissements ou partenariats éventuels.

D'autres domaines pourront être testés en coopération comme l'artisanat dont le bassin d'emploi s'élargit vers Thouars et Loudun...

## LE BENEFICE DES PROGRAMMES ET PROJETS DE TERRITOIRE

### la dynamique partenariale avec « agir pour »

Le Grand Saumurois a bénéficié très récemment du dispositif « agir pour » porté par la région Pays de la Loire et animé par l'agence régionale. Ce dispositif a eu pour bénéfice de dégager un programme d'actions relevant de l'économie, du tourisme, de l'accessibilité, de la formation et de l'emploi. La stratégie 2020 intègre les acquis de l'élaboration de ce programme, notamment de l'implication des acteurs de l'économie et des thématiques retenus pour agir prioritairement.

Ces choix ont été confirmés depuis le comité de pilotage du 5 novembre 2014 réunissant les présidents des intercommunalités et les élus régionaux.

Le dispositif continue avec une co-animation technique par les services régionaux et du grand saumurois, et une animation politique réunissant les intercommunalités, la région et le grand saumurois. L'instance technique d'agir pour pourra se saisir utilement des deux premiers axes de la stratégie.

### les politiques environnementales et énergétiques des territoires

Saumur aggro et le PNR Loire Anjou Touraine mènent chacun un plan climat énergie territorial. La région de Doué la Fontaine est engagée dans un agenda 21. Leur orientation et/ou programme ont été mis en débat dans le cadre de cette stratégie. Ils seront particulièrement associés à l'animation des orientations portant sur l'environnement et/ou l'énergie.

Aussi, la région de doué la Fontaine et le PNR viennent de candidater à l'appel à projet « territoire à énergie positive – tepos » auprès de l'ADEME ouvrant ainsi notamment pour le PNR une capacité à décliner et à animer la politique énergétique au plus près des acteurs, dans le cadre de l'application du prochain PCET 2015.

### le schéma de cohérence territoriale

Le Grand Saumurois porte l'élaboration et le suivi du SCoT. Celui-ci est reconduit depuis le 30 septembre 2014 en vue d'intégrer les enjeux de la loi ALUR. La livraison du document est attendue pour fin 2016. La conduite du projet sera politique, avec une instance constituée du comité syndical élargi aux Maires du territoire. Le débat sur le projet d'aménagement et de développement durable permettra d'intégrer la présente stratégie à la réflexion. Les orientations et objectifs du SCoT conduiront à décliner spatialement certaines applications de la stratégie, notamment celles qui relèvent de l'axe 3.

## LES PARTENAIRES ET ACTEURS DU TERRITOIRE

## LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA STRATEGIE ET DES PROGRAMMES

Le Grand Saumurois est un territoire mixte, c'est-à-dire bénéficiant de deux programmes européens :

Approche territoriale FEADER : LEADER  
Territoire : 3 COMMUNAUTES DE COMMUNES  
*Animation – Grand Saumurois*

Approche territoriale FEDER : ITI  
Territoire : COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
*Animation – Saumur agglo*

Sujets communs aux deux programmes :

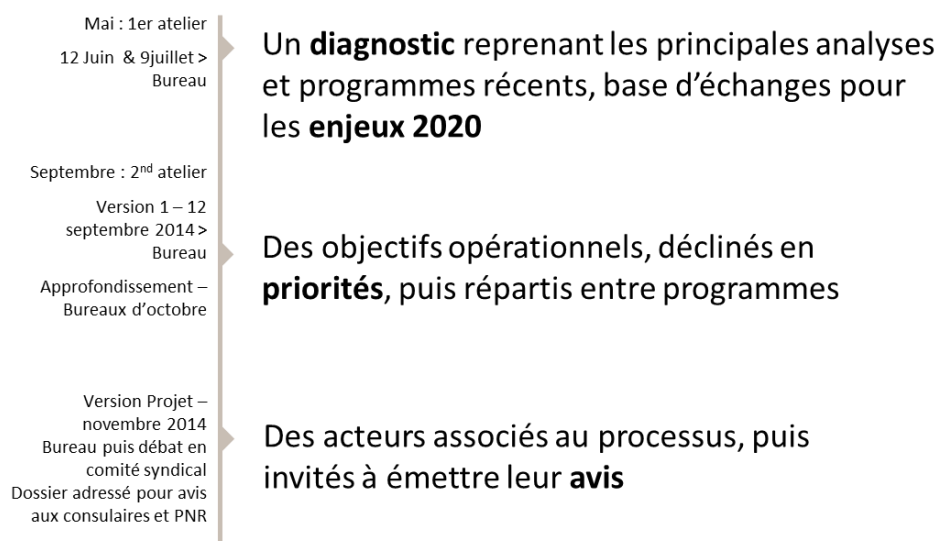
Transition énergétique : *distribution de sources d'énergies renouvelables, rénovation énergétique du patrimoine communal et intercommunal, accompagnement des usagers, schémas de territoire à finalité climatique, modes de transports doux*

Préservation de l'environnement : *continuités écologiques : préservation des réserves, développement des infrastructures vertes, réhabilitation de friches*

Solidarité territoriale : *diversification et développement de l'économie et développement et amélioration des services de proximité*

Le Grand Saumurois, en tant que porteur du diagnostic et de la stratégie commune, a invité chacun à participer aux différents temps d'échange. Saumur agglo a souhaité mener directement l'élaboration du programme ainsi que son animation. Le programme LEADER a été construit en et discuté en concordance avec la stratégie 2020 au cours du même processus. L'articulation entre les programmes ITI et LEADER a pu être menée en fin d'élaboration, à réception du projet de Saumur agglo.

La stratégie territoriale 2020 du Grand Saumurois est un travail entamé en amont de la création du syndicat, débattu et complété lors des ateliers et rencontres d'acteurs de ces derniers mois, débutés en mai 2014.



La méthode d'appropriation politique du programme a été décidée par le Bureau du Grand Saumurois, réunissant les 4 présidents des intercommunalités et le Maire de la ville de Saumur. Elle a mis en débat les programmes décidés récemment tels que Agir pour. Les différentes observations émises lors des débats politiques menés dans les différentes instances a permis de constituer le projet.

## LES PARTENAIRES ASSOCIES A L'ÉLABORATION



Les partenaires principaux du territoire ont été associés aux réunions et travaux préparatoires et ont été saisis officiellement pour émettre un avis. Cet avis sera rendu au plus tard le 19 décembre, permettant de s'inscrire dans le cadre des échanges régionaux.

Ont été invités à participer aux ateliers ou à être rencontrés pour apporter leur contribution : les intercommunalités du territoire<sup>3</sup>, les collectivités principales (Montreuil-Bellay, Allonnes, Saumur, Doué-la-Fontaine Gennes, Les Rosiers sur Loire, Longué-Jumelles), les intercommunalités de Thouars et Loudun, le pôle touristique internationale, l'agence de développement économique, le comité équestre, le comité d'expansion, le conseil d'architecture et d'urbanisme, le conseil de développement du Pays saumurois<sup>4</sup>, l'Etat, le Conseil Général, la maison de l'emploi, la SOPRAF, le CIVAM, le Parc naturel régional, les antennes locales de la chambre d'agriculture, la chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de Métiers.

Leur point de vue a pu s'exprimer à travers des ateliers de travail, menés par le Grand Saumurois en mai 2014, complétés par des groupes thématiques animés par Saumur agglomération en juin 2014 pour son territoire. Des entretiens d'acteurs en août et septembre réalisés par le Grand Saumurois ont enrichi le projet. Les ateliers de septembre, ciblés sur les thèmes mis en débat par l'équipe politique, ont permis de préciser la 1<sup>ère</sup> version des orientations de la stratégie et du programme LEADER.

Les 1<sup>ères</sup> discussions se sont appuyées sur un tableau de synthèse reprenant les éléments connus et les mettant en perspective des fonds européens et des apports du diagnostic. Puis, la nouvelle équipe politique du syndicat mixte a pu appréhender cette 1<sup>ère</sup> version prospective, mettant ainsi au débat lors des ateliers de septembre les dispositifs engagés comme ceux envisagés.

Les partenaires – et notamment les chambres consulaires, le PNR, l'ADGS et la MDE – sont pressentis comme pouvant utilement participer au suivi de certaines actions du LEADER et d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.

## LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le Conseil de Développement a été nouvellement créé le 30 septembre 2014. Il est composé de 20 membres issus en majeure partie de la société civile et représentatifs des différents domaines environnementaux, économiques et sociaux. Certains d'entre eux détiennent un mandat d'élu local (moins de la moitié des membres). 5 d'entre eux sont issus du conseil de développement du Pays saumurois.

Ce conseil a rendu un premier avis sur le projet le 4 novembre dernier et continue son travail d'analyse. Très vite, des représentants du Conseil de Développement composeront une partie de l'organe décisionnel du programme LEADER et participeront à la mise en œuvre et au suivi de ce programme. En annexe, le 1<sup>er</sup> avis remis.

---

<sup>3</sup> Et notamment les référents des services développement économique, PCET, grands équipements, campus, transport, agenda 21, culture, numérique

<sup>4</sup> En l'attente de création de celui du Grand Saumurois le 30 septembre

# annexes

# METHODE ET CALENDRIER

## 1. partager le diagnostic, identifier les thèmes locaux et potentiels de développement

- 11 et 25 avril > élaboration d'une méthode de travail partagée entre epci et grand saumurois  
Réunion des DGS epci / présentation de la trame de la grille commune / hypothèse de GT
- 30 avril > Livraison d'une grille commune = synthèse des thèmes d'actions relevés dans les programmes récents du territoire et dans les appels à projets européens – inviter à remonter ses projets, ses actions, ses points de vue adressée à l'ensemble des partenaires invités le 16 et 20 Mai, dont envoi spécifique à l'agglomération et à la ville de Saumur en anticipation de ces GT ITI.
- Mai-juin > livraison du diagnostic AFOM synthétique
- 16 et 20 Mai ATELIER > ateliers\* élargis aux partenaires - \*Organisation confirmées préalablement le 12 Mai par les 4 Présidents des EPCI du grand saumurois
- 19 juin BUREAU > validation de la méthode et attendus de l'appel régional et européen par le nouveau Bureau - 1<sup>er</sup> débat sur le programme Agir pour
- > *Résultat : version de base du plan du programme 2020 adressé le 27 juin aux EPCI*

## 2. Choisir et sélectionner une stratégie 2020 pour les 4 territoires

- 4 juillet > avec les DGS des EPCI : préparer le débat politique / sérier les leviers essentiels pour le développement à 2020
- 9 juillet BUREAU > orientations du Bureau Grand Saumurois – sélection et choix de la stratégie
- Eté > rencontre individuelle des partenaires - porteurs potentiels d'actions  
*compilation des travaux et orientations dégagées dans chacun des epci (cf. 1<sup>ère</sup> version adressé le 27 juin) – Ecriture des 1<sup>ères</sup> versions des projets*

## 3. Articulation de la stratégie 2020 – déclinaison des programmes européens

- 1<sup>er</sup>, 4, 5 sept. ATELIERS > travaux ciblés selon les orientations politiques du 9 juillet / mise en commun du document adressé le 20 août avec les travaux de mandat engagés dans les EPCI  
> rencontre individuelle des partenaires - porteurs potentiels d'actions
- > *Résultat 8 septembre : 1<sup>ère</sup> version 2020 Grand Saumurois incluant :*
- *bilan du programme LEADER (manque : bilan Urban qui doit être réalisé par l'agglomération)*
  - *diagnostic commun afom et détection des enjeux – V0*
  - *Stratégie 2020 – V0*
  - *1<sup>ère</sup> hypothèse LEADER*
- 12 sept. > orientations du Bureau Grand Saumurois dont position sur la gouvernance et l'animation
- > *Résultat 24 sept. : pré-projet 2020 Grand Saumurois (Préprogramme Leader / cohérence programme ITI (agglomération) non fait en l'absence de précision sur le document.)*

## 4. Dossier de candidature

- 30 sept. > Programme LEADER – 3 présidents des communautés de communes
- 4 nov. > Contributions du conseil de développement du Grand Saumurois
- 5 nov. > Présentation devant la Région Pays de la Loire (J-P. Le Scornet)  
= Copil NCR- agir pour élargi au sujet « 2020 » : présentation de l'approche intégrée (version provisoire)
- 18 nov. COMITE > Orientations du comité syndical « Grand Saumurois 2020 »
- > Envoi du dossier en Région le 28 novembre 2014.
- Décembre > consultations et avis consultatifs : EPCI, chambres consulaires, PNR et conseil de développement
- 1<sup>er</sup> trimestre 2015 > enrichissement du dossier – délibération du comité syndical – création du GAL LEADER

# 1<sup>ER</sup> ELEMENT DE CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Issu de la réunion d'échanges le 4/11/2014. Cette première réunion d'analyse a permis de mettre en évidence plusieurs points :

*En introduction à cette saisine, le conseil de développement :*

Le conseil souligne l'intérêt des aides financières européennes pour le développement en vue de les utiliser pour de réels effets leviers sur le territoire.

Observations :

- Le conseil regrette le peu de temps dont il dispose pour se saisir du dossier et notamment des actions. Sa contribution portera donc sur l'utilité des programmes et leurs effets leviers pour le territoire.
- Dans un 2<sup>nd</sup> temps, le conseil souhaite se saisir plus précisément des thèmes d'actions leader et des actions ITI afin d'en comprendre la mise en œuvre et de pouvoir exprimer des attentes spécifiques pour chacune d'entre elles, le cas échéant.

*Sur l'ensemble du projet 2020 :*

Le conseil valide les grands axes de la stratégie comme étant représentatifs du territoire :

- Monter en compétences et en créativité grâce aux entreprises ;
- Soutenir les filières de développement spécifiques du territoire ;
- Jouer sur la complémentarité « ville-campagne » du Grand Saumurois.

*Observations :*

Le conseil ne voit aucune approche « transition énergétique » plus poussée, compte tenu des attentes qui se dessinent notamment à l'échelle Européenne en matière de climat.

Cette stratégie est bien reflétée dans les thèmes d'actions LEADER ; mais n'apparaît pas dans le programme ITI (cf. propos spécifique ITI). Le conseil le regrette car ITI a une capacité à proposer des programmes forts, notamment sur la locomotive Saumur, essentiels pour le territoire.

Dans quelle mesure ces actions seront-elles portées et animées, chacune pour leur thème, par une politique de cohérence et de complémentarité à l'échelle du territoire ? C'est pour le conseil de développement un point essentiel. Le tourisme et la santé sont cités comme devant faire l'objet d'une politique de cohérence.

*Le programme ITI en projet :*

Le conseil regrette n'avoir qu'un tableau provisoire, dont les titres ne sont pas suffisamment explicites. Il aurait souhaité les fiches actions en projet. La saisine n'est donc pas complète et ne permet pas au conseil d'apporter un avis construit. Les éléments sont versés sous réserve de la prise de connaissance des fiches :

- Le volet social, environnemental et énergétique est lisible, même s'il serait souhaitable de connaître le détail de ces actions pour émettre un avis construit. Mais l'axe économique associé à ces volets n'est absolument pas présent. C'est pourtant le grand besoin majeur du territoire.
- ITI semble être une somme de projets individuels, une opportunité saisie par les collectivités pour inscrire leurs projets. Certains projets inscrits dans la revitalisation

sociale n'en sont pas vraiment (ex : traversée de Vivy, piste d'athlétisme par exemple). Le conseil va demander à ses membres de donner son avis sur chacun des projets (oui ou non)

- Le conseil ne voit pas l'impulsion apportée par ce programme pour le développement du territoire. Compte tenu des aides obtenues, le conseil est inquiet : ITI doit avoir la capacité d'insuffler des programmes dont le territoire a cruellement besoin, notamment pour sa ville centre.
- ITI apparaît déséquilibré et manquant de cohésion par rapport au programme LEADER. Ainsi, LEADER propose une fiche santé, une autre sur les entreprises : le conseil souligne que Saumur agglo et la ville centre ont des besoins en la matière et aurait souhaité que ceux-ci puissent bénéficier d'une impulsion par l'Europe.

#### *LE PROGRAMME LEADER EN PROJET :*

Le conseil valide l'intérêt des fiches présentées, reflétant les thématiques spécifiques au saumurois. Les intitulés sont cohérents avec les axes de la stratégie. On y retrouve les solidarités territoriales, la transition énergétique et la préservation de l'environnement.

#### *Observations :*

Certaines fiches demanderaient à être précisées dans leur contenu pour pouvoir vraiment apporter un « plus ». Le conseil regrette le peu de temps disponible, et souhaite dans un 2<sup>nd</sup> temps, apporter cette contribution par fiche.

Certaines des fiches n'apparaissent pas suffisamment insuffler une expérimentation et une innovation, restant trop en surface avec des réponses nécessaires mais peut être trop simples.

Le conseil de développement réalise un vote, afin d'établir un grille des « priorités », sachant que toutes les fiches sont pertinentes. Les priorités ressortant de ce vote sont :

- ❶ Action n°1- développer le tourisme identitaire et mobile
- ❷ Action n°4- soutenir l'adaptation des entreprises et les inscrire dans une démarche « filière »
- ❸ Action n°5- Fluidifier l'accès à la santé : patients, praticiens et services nouveaux
- ❹ Action n°7- Dynamiser l'activité agricole et végétale
- ❺ Action n°3- Faciliter les déplacements plus économes
- ❻ Action n°8 – Coopérer en Val de Loire et avec les territoires des villes riveraines
- ❼ Actions n°2 – Améliorer la performance énergétique globale des bâtiments publics et Action n°6- Faciliter la reconquête des espaces urbanisés des bourgs et des villes.

La discussion s'ouvre sur le contenu des fiches. Des propos sont exprimés sur l'intérêt d'engager une coopération avec les villes limitrophes, d'accompagner les entreprises à se préparer à la transition environnementales et énergétiques, de déployer le tourisme aussi sur celui d'affaire, ... entre autres. Afin de pouvoir préciser leurs avis, les membres décident de travailler par groupes, où chacun s'inscrit selon ses souhaits. La restitution de leurs travaux, permettant de compléter le présent avis, aura lieu en décembre.

# GRAND SAUMUROIS



Syndicat mixte du Grand Saumurois

9 rue Molière  
49400 SAUMUR  
Tel : 02.41.59.71.95

[contact@grand-saumurois.fr](mailto:contact@grand-saumurois.fr)